

Procédure file

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2020/2726(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
Critères dont l'AEMF devrait tenir compte pour déterminer si une contrepartie centrale établie dans un pays tiers présente une importance systémique ou est susceptible de présenter à l'avenir une importance systémique pour la stabilité financière de l'Union ou d'un ou de plusieurs de ses États membres	
Complétant 2010/0250(COD)	
Sujet	
2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières	
2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes	
2.50.10 Surveillance financière	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		

Événements clés			
14/07/2020	Publication du document de base non-législatif	C(2020)04892	
14/07/2020	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
23/07/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture/lecture unique		
11/09/2020	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Conseil		
16/09/2020	Décision du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T9-0215/2020	

Informations techniques	
Référence de procédure	2020/2726(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Base juridique	Règlement du Parlement EP 0111-p6
Étape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	ECON/9/03520

Portail de documentation				
Document de base non législatif		C(2020)04892	14/07/2020	EC
Recommandation de non-objection à l'acte délégué avant expiration du délai		B9-0252/2020	09/09/2020	EP
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0215/2020	16/09/2020	EP

